



PREFECTURE DES LANDES
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

* * *

ENQUETE PUBLIQUE
portant sur le projet de schéma d'aménagement et de gestion des
eaux des « Étangs littoraux Born et Buch »

Demandeur: Syndicat Mixte Géolandes,
représenté par M. FORTINON Xavier

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné est prescrite durant **31 jours** consécutifs **du mercredi 03 février 2016 au vendredi 04 mars 2016 inclus** dans les communes suivantes :

21 communes dans les Landes :

AUREILHAN, BIAS, BISCARROSSE, COMMENSACQ, ESCOURCE, GASTES, LABOUHEYRE, LIPOSTHEY, LUE, MEZOS, MIMIZAN, ONESSE ET LAHARIE, PARENTIS EN BORN, PISSOS, PONTENX LES FORGES, SAINTE EULALIE EN BORN, SAINT PAUL EN BORN, SANGUINET, SAUGNAC ET MURET, SOLFERINO, YCHOUX.

6 communes dans la Gironde:

GUJAN-MESTRAS, LA TESTE DE BUCH, LE TEICH, LUGOS, MIOS, SALLES.

Le Préfet des Landes et le Préfet de la Gironde sont les autorités compétentes pour prendre l'arrêté d'approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux des « Étangs littoraux Born et Buch ».

M. ESQUER Bernard, officier de l'armée de terre à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et M. SALLES Bernard, ingénieur à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Toute personne intéressée pourra consulter les dossiers d'enquête comprenant un rapport de présentation, le projet de SAGE avec plan d'aménagement et de gestion durable le règlement, la cartographie mais aussi une évaluation environnementale et les avis recueillis sur ce projet, dans les mairies de **PARENTIS EN BORN (siège de l'enquête publique, 40), MIMIZAN (40), BISCARROSSE (40), SANGUINET (40), LABOUHEYRE (40), LA TESTE DE BUCH (33), GUJAN-MESTRAS (33)**, et inscrire sur les registres ouverts à cet effet toute(s) observation(s) qu'elle jugera utile. Les observations pourront être adressées par écrit à M. ESQUER Bernard, commissaire-enquêteur, à l'adresse de la mairie de PARENTIS EN BORN ou par le formulaire mis en ligne sur le site <http://sage-born-et-buch.fr>, pendant la durée de l'enquête et avant sa clôture.

M. ESQUER Bernard, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les conditions suivantes :

MAIRIES	PERMANENCES
PARENTIS EN BORN	Mercredi 3 février 2016 de 9h00 à 12h00
BISCARROSSE	Mercredi 10 février 2016 de 9h00 à 12h00
SANGUINET	Mercredi 10 février 2016 de 14h30 à 17h30
MIMIZAN	Lundi 15 février 2016 de 9h00 à 12h00
LABOUHEYRE	Lundi 15 février 2016 de 14h00 à 17h00
LA TESTE DE BUCH	Mercredi 24 février 2016 de 9h00 à 12h00
GUJAN-MESTRAS	Mercredi 24 février 2016 de 14h00 à 17h00
PARENTIS EN BORN	Vendredi 4 mars 2016 de 14h00 à 17h00

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant le délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique dans les mairies de PARENTIS EN BORN (40), MIMIZAN (40), BISCARROSSE (40), SANGUINET (40), LABOUHEYRE (40), LA TESTE DE BUCH (33) et GUJAN-MESTRAS (33) et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes – service police de l'eau et milieux aquatiques.

LE PREFET